

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: WHITE-LUB
1. 1. 1. Contient: • Hydrocarbures isoparaffiniques
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Graisse blanche alimentaire
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: IPG INDUSTRIE
Parc d'Activité de Mané Craping - Impasse Jean Haroche
F-556690 LANDEVANT
France
Tél: +33(0)2 97 24 55 00
Télécopie: +33(0)2 97 24 55 01
Courriel: contact@ipgindustrie.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00
Numéro d'appel d'urgence (ORFILA) : +33 (0)1 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: ALI

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Aérosol infl. 1 / SGH02 - H222 *
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* STOT un. 3. / SGH07 - H336 *
* Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger - -

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264 Se laver la peau à l'eau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention:

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WHITE-LUB

Version:10.0.0.16

Date de révision: 15.06.2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

2. 2. 5. Stockage:	P410 Protéger du rayonnement solaire. P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	Récipients vides: voir les informations transmises par le fabricant.
2. 4. Dangers principaux:	Extrêmement inflammable. Irritant pour la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
2. 5. Autres dangers:	l'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	mélange de solvants isoparaffiniques, huile codex et d'additifs divers
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• hydrocarbure isoparaffinique - N° CAS: 090622-58-5 - Conc. (% pds) : 10 < C <= 50 - SGH : * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304• Hydrocarbures isoparaffiniques - N° CAS: 090622-56-3 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471305-42 - Conc. (% pds) : 10 < C <= 50 - SGH : * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 - STOT un. 3. * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410• HUILE DE VASELINE CODEX - N° CAS: 8042-47-5 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487078-27 - Conc. (% pds) : 10 < C <= 50 - SGH : * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304• dioxyde de carbone - N° CAS: 124-38-9 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 10 - SGH :- Divers : VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000 Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WHITE-LUB

Version:10.0.0.16

Date de révision: 15.06.2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
4. 2. 2. Contact avec la peau:	l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	dioxyde de carbone (CO2) mousse poudre eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	aérosol extrêmement inflammable. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions, refroidir les aérosols avec une pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Assurer une ventilation adéquate.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WHITE-LUB

Version:10.0.0.16

Date de révision: 15.06.2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Ne pas respirer les gaz / fumées. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs. Récipient sous pression, ne pas percer ou brûler même après usage.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols. Ne pas fumer
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	boîtier aérosol
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel il est destiné

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• dioxyde de carbone : VME ppm = 5000 - VME mg/m ³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m ³ = 54000
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
8. 2. 2. Protection des mains:	Porter des gants appropriés
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WHITE-LUB

Version:10.0.0.16

Date de révision: 15.06.2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur:	blanc
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non applicable
9. 1. 5. Point d'éclair:	PE<21 °C
9. 1. 6. Limites d'explosivité:	Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 7. Densité relative (eau = 1):	0.9
9. 1. 8. Masse volumique apparente:	900 g/l
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	produit insoluble dans l'eau
9. 2. 2. Liposolubilité:	non déterminé
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures
9. 3. Autres données:	Pression de l'aérosol à 20°C = 5 Bars

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10. 2. Stabilité chimique:	stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune dans des conditions normales d'utilisations
10. 4. Conditions à éviter:	rayons direct du soleil, chaleur, flamme nue, étincelles
10. 5. Matières incompatibles:	oxydants forts; bases fortes, acides forts : corrosion du boîtier métal
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucun risque pour la santé n'est connu, ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Pas d'information
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Pas d'information
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Pas d'information
11. 2. 4. Ingestion:	Pas d'information

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Absence de données expérimentales sur le produit fini.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas d'information
12. 4. Mobilité dans le sol:	insoluble dans l'eau
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPVB:	Pas d'information

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WHITE-LUB

Version:10.0.0.16

Date de révision: 15.06.2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|------------------------------------|---|
| 12. 6. Autres effets néfastes: | L'évaluation des dangers ci-dessus est basé sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit. |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Eviter le rejet dans l'environnement |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 1950 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | AÉROSOLS inflammables |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| 14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID: | 2.1 |
| 14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales: | 5F 190 327 344 625 |
| 14. 3. 4. Instructions d'emballage: | P003 LP02 -/- PP17 PP87 RR6 L2 |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 2.1 |
| 14. 4. 2. Polluant marin: | . |
| 14. 4. 3. N° FS: | 2-13 |
| 14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG: | 2.1 |
| 14. 4. 5. Instructions d'emballage: | P003 -/- PP17 |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 2.1 |
| 14. 5. 2. Etiquettes ICAO/IATA: | 2.1 |
| 14. 5. 3. Avis ou remarques importantes: | Aéronef passager et cargo |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Observer les précautions indiquées sur l'étiquette |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non concerné |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

WHITE-LUB

Version:10.0.0.16

Date de révision: 15.06.2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement européen EC/790/2009 pour le mélange |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | pas d'évaluation à ce jour |
| 15. 3. Avis ou remarques importantes: | tableau des maladies professionnelles : 84 |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008
pour les mélanges : RE EC/790/2009
pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010 |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information.
Les informations reprises dans cette fiche de données de sécurité se basent sur des sources sérieuses et récentes. Nous ne pouvons cependant pas les garantir.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. |
| 16. 4. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. |
| 16. 5. Historique: | |
| 16. 5. 1. Date de la première édition: | 25.11.2008 |
| 16. 5. 2. Date de la révision précédente: | 15.06.2015 |
| 16. 5. 3. Date de révision: | 15.06.2015 |
| 16. 5. 4. Version: | 10.0.0.16 |
| 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: | 1.2.3.4.8.10.11.12.14.15.16 |
| 16. 6. Réalisé par: | tr |